

Délibération du Conseil Municipal**D.2022-87****ACTE : 7.2.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 26 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME DENIS A MME. BASSO-GUICHARD,
MME NEGRE A M. BERTHAUX
M. BAÏADA A M. CAM

Excusé / Absent : M. BADO

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la redevance assainissement a été fixée par délibération en date du 18 Novembre 2020 comme suit :

- Prime fixe annuelle par branchement : 49 euros
- Redevance par m³ : 1,30 euros / m³

Monsieur le Maire propose d'indexer ces tarifs à l'indice des prix à la consommation relatif au eaux usées « nomenclature Coicop 04.4.3 »

Le dernier indice connu est : 108,05 - Septembre 2022

L'indice correspondant au dernier changement de prix est : 105,64 – Septembre 2020

Ce qui représente une augmentation de 2,282 % arrondi à 2,28 %

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants :

- Prime fixe par branchement : $49 * 2,28\% = 50,11 \text{ €}$
- Redevance par m³ : $1,30 * 2,28\% = 1,33 \text{ € / m}^3$

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** : de fixer les nouveaux taux à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :
 - Prime fixe par branchement : 50,11 euros
 - Redevance par m³ : 1,33 euros / m³
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Maire,
François LE MOING